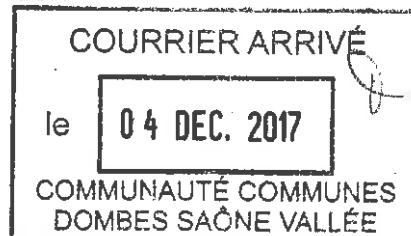


M. Bernard GRISON
Président
Communauté de communes Dombes
Saône Vallée
627 Route de Jassans
01 600 TREVOUX



Le Président Martin Malvy,
Ancien Ministre

Bordeaux,
27 novembre
2017

Monsieur le Président,

Je tiens à vous féliciter pour la qualité de votre dossier d'extension du Pays d'art et d'histoire qui a obtenu un avis favorable lors de sa présentation au Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire, le 16 novembre 2017 à Paris.

Je vous encourage chaleureusement dans vos prochaines démarches de valorisation du patrimoine et de sensibilisation des publics et me félicite de votre engagement dans le réseau de Sites et Cités remarquables afin de mettre en avant la richesse patrimoniale de votre commune et d'accompagner vos projets de territoire.

L'évolution des Pays d'art et d'histoire constitue l'un de nos axes de travail avec la parution d'une étude nationale sur le sujet à la fin de l'année qui illustre plusieurs aspects présents dans votre dossier d'extension. Ainsi, je serai heureux de vous retrouver à l'occasion de l'un de nos temps de rencontres en région, aussi bien dans le domaine de la valorisation des patrimoines que celui de la revitalisation des centres anciens.

Vous trouverez ci-joint l'avis relatif à votre candidature rédigé par Sites et Cités remarquables de France.

En vous souhaitant toute la réussite dans la réalisation de vos projets, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sincères salutations.

*Tu es formidablement
Wouuuu.*

Martin MALVY
Président de Sites & Cités
remarquables de France
Ancien Ministre

Objet : Avis favorable à l'extension du Pays d'art et d'histoire
Réf : MO/MM/0320/2017
Sous la responsabilité de : Marylise Ortiz
Dossier suivi par : Mathieu Marsan



AVIS SITES ET CITES

Extension du Pays d'art et d'histoire TREVoux DOMBES SAONE VALLEE

Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire – 16 novembre 2017

La première candidature au label Pays d'art et d'histoire du Pays Trévoux Dombes Saône Vallée date de 2008. Son entité géographique était celle de la communauté de communes de Saône Vallée créé en 1992. Son bilan témoigne d'une transversalité opérationnelle entre grands thèmes qui fédèrent l'ensemble des communes, l'eau et les trois grandes entités paysagères, le patrimoine architectural et sa réappropriation. Les métiers et savoirs faire des métaux, ainsi que le patrimoine écrit ont aussi joué un grand rôle dans cette première décennie mais d'une façon plus locale autour de Trévoux. Un vrai schéma d'interprétation des patrimoines a été élaboré tout au long de ces années. Il a pris toute son ampleur avec la création d'un équipement fondamental : « La Passerelle » et son « Carré patrimoine », lieu d'échanges, de formations et d'actions pour tous les publics. Le service patrimoine s'est aussi allié aux démarches d'urbanisme patrimonial, plus particulièrement tournées vers le milieu rural. Le bilan présenté dans le dossier est particulièrement élaboré, présentant à la fois des aspects quantitatifs que qualitatifs, les publics jeunes et l'effort auprès des publics handicapés et enfin l'inscription du service pays d'art et d'histoire dans le pôle action culturelle, action sociale et communication de la future communauté de communes « Dombes-Saône-Vallée » (CCDSV). (p. 50-55)

En 2014 « Saône Vallée » se rapproche des « Portes Ouest des Dombes » pour créer une seule communauté de communes, « Dombes-Saône-Vallée » (CCDSV). Ce rapprochement permet à ses 40 000 habitants de voir émerger un pôle d'équilibre entre Lyon et Villefranche sur Saône. Soumis à une certaine pression immobilière et subissant les mobilités pendulaires dues au bassin d'emploi de Lyon, la nouvelle communauté de communes répond au besoin d'affirmer et d'ancrer une identité territoriale et historique pour ses habitants.

Depuis 2014 les actions ont permis de faire connaître le label sur l'ensemble du territoire, notamment le monument du mois inspiré des démarches angoumoises. Les programmes destinés aux scolaires, les journées et événements autour des arts et de l'artisanat, ont témoigné de la volonté d'étendre le label et ont permis d'aboutir à une grande enquête lancée auprès des communes pour interroger leur volonté et leurs besoins dans le cadre d'un élargissement du Pays d'art et d'histoire initial.



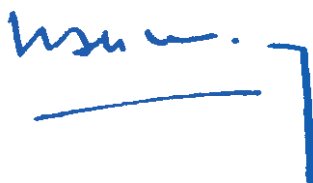
La notion de patrimoine y a été enrichie par les secteurs du livre et de la lecture, de la diffusion musicale et cinématographique avec l'apport d'associations engagées comme les 40 bénévoles des « Passeurs ».

L'effort en faveur du patrimoine architectural est remarquable et continu depuis 2004. Il comporte quatre volets essentiels, le soutien aux études et aux éditions, une politique d'acquisition (hôtel particulier, maisons, moulins, terrains, parcs, musée...), la protection et la restauration du patrimoine et enfin la valorisation auprès de tous les publics (p. 67). La conséquence d'un tel engagement est particulièrement lisible dans le bilan de fréquentation touristique (p. 75) en 2016 qui fait état de 110 000 nuitées sur le territoire, 600 000 visiteurs dont 450 000 à Ars soulignant un des axes de travail du futur Pays d'art et d'histoire.

Mais un des défis que le futur Pays d'art et d'histoire s'est fixé, réside dans l'accompagnement de la croissance démographique continue de son territoire. Accompagner la politique urbaine et environnementale devient une priorité. En 10 ans le parc de logements a augmenté de 24%, avec un taux de plus de 80% de maisons individuelles. Le SCOT est en révision et la CCDSV compte bien s'engager dans une maîtrise de l'étalement urbain dans ces écrans paysagers que constituent la plaine, la côte et le plateau. Les étangs de la Dombes sont un exemple de ces patrimoines qui ont éveillé les consciences locales et qui caractérisent les anciens usages. Depuis 2014, s'est développée la valorisation des cœurs de villages et désormais Trévoux s'engage dans la transformation de sa ZPPAUP en un Site Patrimonial remarquable et ce, en parallèle de l'élaboration de son nouveau PLU. L'animateur de l'architecture et du patrimoine est d'ailleurs membre de la commission locale.

Ainsi, on peut noter que le projet d'extension du Pays d'art et d'histoire est déjà inscrit dans les faits du Pays actuel. La dernière partie du dossier de candidature (p. 110) illustre cette dynamique opérationnelle qui approfondit les objectifs déjà présents : un renforcement de la cohésion sociale par les patrimoines répondant à l'accueil des nouveaux habitants, l'affirmation d'une singularité du cadre de vie du territoire en regard des agglomérations environnantes, l'essor d'une nouvelle économie touristique basée sur les qualités environnementales et culturelles. La poursuite des actions d'études, d'actions de médiation, d'équipements et d'interprétation des patrimoines, ainsi que la place transversale destinée au service patrimoine du futur Pays d'art et d'histoire au sein de la CCDSV, prouvent l'engagement politique et garantissent la réussite du projet.

L'avis de Sites et Cités remarquables de France est très favorable à cette extension d'un Pays qui est aussi la reconnaissance d'une action coordonnée et continue de dix années. Il en va aussi de création de pôles d'équilibre permettant un développement harmonieux autour des grandes métropoles.



M. Martin MALVY
Ancien ministre
Président de Sites et Cités
remarquables de France

